

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1399 engagements dans la Milice du Territoire Français des Afars et des Issas, pour une durée de deux ans

n° 1399

Ministère
HAUT-COMMISSARIAT

Date de publication
10 juillet 1967

Numéro JO
n° 9 du 10/08/1967

Date du numéro
10 août 1967

TEXTE INTÉGRAL

Sont engagés dans la Milice du Territoire Français des Afars et des Issas pour une durée de deux ans: A compter du 10 juin 1967 : Abdi Mohamoud Saad, mle 3105; 'Ahmed Mohamed Houmed, mle 3106; Mohamed Euto..mle..3107.; À compter du 15 iuin 1967: Ali Hamad Hassanle, mle 3108; Chehem Mousse Chehem, mle 3109. Les contrats d'engagements sont souscrits à titre provisoire et deviendront définitifs dans un délai de six mois à compter de la date d'engagement des intéressés.